**Modèle de lettre de demande de CFESS**

Intégrant la nouvelle disposition de l’ordonnance n° 20171386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l’entreprise et favorisant l’exercice et la valorisation des responsabilités syndicales

**Article 6**

I.- L'article L. 2145-6 du code du travail est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. 2145-6.- Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

« L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10. »

II.- Les dispositions de l'article L. 2145-6 du code du travail, dans sa rédaction issue de la présente ordonnance, s'appliquent aux rémunérations correspondant à un congé de formation économique, sociale et syndicale effectué postérieurement à sa publication.

**Attention** : pour une demande de formation CHSCT (élu CHSCT) ou une demande de formation économique (élu CE), le salaire est maintenu par l’employeur sans qu’il soit fait appel au Fonds Paritaire (les modèles correspondants sont disponibles sur notre catalogue ou sur notre site).

Nom Prénom

Adresse

Nom du destinataire

Entreprise

Adresse

Lieu, date

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l’autorisation de m’absenter du … au … (et du … au … *si formation en 2 ou 3 sessions)* 2018, pour suivre une action de formation, d’une durée de … jours, au titre du CFESS, conformément aux articles L2145-1 à 4 et L2145-5 à 13 du Code du Travail.

Ce stage est organisé par (organisme de formation). Cet organisme est habilité au titre de l’article R.3142-2 par délégation de l’ICEFS – CFDT.

Je vous prie d’agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature